

- Ménage *
- Repassage *
- Garde d'enfants + de 3 ans *
- Vitres *
- Jardin *
- Gardiennage *
- Bricolage *
- Déménagement

**50 % de
réduction
ou crédit
d'impôts**



*** (réduction ou crédit d'impôts de 50 % sous conditions)**



Collectivités

- Restauration
- Animation / Centres de Loisirs
- Service cantine
- Surveillance de cours
- Entretien des locaux
- Assistance aux enseignants
- Entretien des espaces verts
- Maintenance des locaux
- Distribution de prospectus
- Nettoyage des espaces urbains

**Entreprises
Associations**

- Entretien des locaux
- Entretien des espaces verts
- Remplacement de salariés
- Accroissement temporaire de votre activité

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI DE PROXIMITE

Le P'tit Mensuel

N°6- Juin 2017



Association Intermédiaire L'Envol
10 Grand Rue 86240 SMARVES

☎ 05 49 88 91 29

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Jeudi : 8h30-12h30

**Permanence téléphonique du lundi au vendredi :
8h30-12h30 / 13h30-17h30**

Date	Lune	Jour	Notre conseil jardinage
01-juin	☾	🍎	Tailler les tomates, courges, concombres, melons. Après leur chute naturelle, éclaircir les pommes et poires. Conserver par bouquet la plus belle pomme du centre et une poire de la périphérie.
Du 02 (à partir de 13h01) au 05 juin	☾	🌱	Planter les poireaux semés les 1er et 2 avril. Les arracher et les laisser sécher pendant 1 à 2 jours à même le sol pour éliminer les larves de la teigne. Raccourcir légèrement les feuilles et les racines à 1 cm de leur base. Alterner les rangs avec des carottes. Éclaircir les semis des 17 et 18 mai : les betteraves tous les 10 à 12 cm, les endives tous les 8 à 10 cm. Planter les céleris-raves semés du 4 au 6 mars. Récolter les pommes de terre précoces. Éclaircir les panais semés du 27 au 30 avril.
Du 06 au 07 juin	☾	🌸	Éclaircir les semis de choux-fleurs et de brocolis réalisés les 19 et 20 mai. Conserver les plants les plus vigoureux avec un écartement de 10 à 15 cm. Tasser le sol près des tiges et arroser en pluie fine. Le 9, ne jardinez pas avant 5 h 30 (Apogée). Blanchir les chicorées.
Du 08 au 09 juin	☾	🌱	Éclaircir les salades et les cardons semés du 21 au 23 mai. Pour ces derniers, conserver le plant le plus vigoureux de chaque poquet. Repiquer en pépinière les choux de Bruxelles et les choux de Milan semés en même temps.
10-juin	☾	🍎	Tailler les tomates et supprimer les gourmands. Planter les fraisiers remontants vendus en godet.
Du 11 au 12 juin	☾	🍎	Semer à nouveau tous les haricots nains ou grimpants, mangetout, à filet, vert, beurre, à grains, comme les variétés 'Phénomène', 'Soissons gros blanc', 'Argus', 'Morgane', 'Fruidor', 'Contender'... Semer des capucines en fin de rangs, elles attireront les pucerons noirs qui s'y installeront délaissant les légumes. En poquets distants de 50 cm, sem er 4 à 5 graines de maïs doux . À éclaircir après la levée. Récolter les fraises et framboises , transformer le surplus en confiture et coulis.
Du 13 au 14 juin	☾	🌱	En rangs espacés de 30 cm, sem er des endives . Couvrir les graines de 1 cm de terre fine, tasser et arroser. Semer en rangs larges des carottes 'de Chantenay à coeur rouge 2', 'de Colmar 2', 'Maestro', 'Flyaway'. Couvrir, tasser et arroser. Le 15, ne jardinez pas avant 09 h 45 (noeud descendant).
Du 15 au 17 juin (avant 16h28 le 17/06)	☾	🌸	Par beau temps, cueillir le tilleul s'il est en pleine floraison et les fleurs (camomille, mauve) pour les tisanes. Les faire sécher à plat dans des cageots ou lier les tiges en bottes et les suspendre dans un local sombre, aéré et non poussiéreux. Semer en pépinière des bisannuelles, myosotis, pensée, viola, pâquerette , et des vivaces, agastache, ancolie, lin , faciles à réussir. Maintenir le sol frais, mais sans excès jusqu'à la germination.
Du 18 au 19 juin	☾	🌱	En milieu de journée, par beau temps, avant leur floraison, couper et récolter les aromatiques, estragon, marjolaine, origan, romarin, sarriette, sauge, thym . les faire sécher dans un endroit aéré, chaud, sec et à l'abri de la lumière. Semer les chicorées sauvages 'Pain de sucre' et les chicorées italiennes 'Rouge de Trévise', 'Palla Rossa 4', en place, sur rangs espacés de 30 cm. Renouveler les semis de laitues avec des variétés qui supportent la chaleur comme 'Iceberg', 'Sucrine' ou 'Rossia'.
20-juin	☾	🌱	<i>Continuer les travaux commencés les deux derniers jours précédents</i> En poquets enrichis de compost, sem er des concombres, cornichons et courgettes .
21-juin	☾	🍎	<i>Continuer les semis commencés le 20 juin</i>
21-juin	☾	🌱	Le 23, ne jardinez pas entre 7h45 et 18h (périgée) Installer des betteraves : ouvrir un sillon large et peu profond et disperser les glomérules des betteraves 'd'Égypte', 'Déroit 3' ou 'Chioggia'. Couvrir, tasser et arroser en pluie fine. Semer des radis d'hiver 'Rose de Chine', 'Violet de Gournay', 'Noir long poids d'horloge', en lignes espacées de 30 à 40 cm. Semer des rutabagas , en lignes également espacées de 30 à 40 cm. Par la suite, éclaircir après la levée, les radis à 10-15 cm et les rutabagas à 30 cm.
Du 22 au 23 juin	☾	🌱	Tailler les arbustes de printemps à fleurs défleuris. Marcotter la glycine et la bignone .
Du 24 au 25 juin	☾	🌸	Planter les brocolis semés les 19 et 20 mai, tous les 60 cm en tous sens. Enterrer la base des tiges, tasser et arroser copieusement.
26-juin	☾	🌱	Débroussailler les endroits envahis par les chardons, ronces et prunelliers. Arracher ou couper le plus bas possible. (En fonction des conditions climatiques, les grosses chaleurs vont affaiblir les pieds.) Le 27, ne jardinez pas après 13 h 20 (Noeud lunaire)
Du 27 au 29 juin	☾	🍎	Tailler en vert les formes palissées des poiriers , des poiriers et la vigne . Réduire les rameaux trop longs ou sans fruits. Au potager tailler les gourmands des tomates , les tiges concombres , des longues des courges et des potirons ; les pousses des concombres , des aubergines et des piments pour accélérer la formation des fruits.
30-juin	☾	🌱	Planter les poireaux semés les 17 et 18 mai. Éclaircir les carottes et les endives semées les 13 et 14 juin et les radis d'hiver semés du 21 au 23 juin.

Crédit d'impôts : ce qui change à partir de 2017

À partir de janvier 2017, les dépenses engagées pour l'emploi d'un salarié à domicile ouvrent droit à un crédit d'impôt pour tous les contribuables. Jusqu'alors ce crédit d'impôt était réservé aux seuls actifs, les retraités ne bénéficiaient que d'une réduction d'impôt. La loi de finances pour 2017 généralise le crédit d'impôt pour l'emploi d'une personne à domicile au 1^{er} janvier 2017 : **actifs et non actifs bénéficient désormais du même avantage, à savoir un crédit d'impôt.** La mesure favorise les inactifs faiblement imposés et non imposables (retraités et personnes handicapées).

Vente de 2 chaises de bureau : 20 € l'unité



Si vous êtes intéressé(e), merci de nous contacter au 05 49 88 91 29

